

QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

AGIR

Respecter, promouvoir et protéger les droits de l'homme commence par le développement de notre propre compréhension et de nos compétences, en avançant par petits pas dans notre environnement proche.

Nous pouvons agir en tant que défenseurs et modèles en créant une culture des droits de l'homme par :

- le respect et l'acceptation des différences
- le développement de l'empathie
- le partage de cette nouvelle connaissance avec les autres
- l'expression contre l'injustice
- la résolution des conflits par le dialogue et la compréhension mutuelle

« Où commencent les droits universels, après tout ? Ils commencent près de chez soi, en des lieux si proches et si petits que l'on ne peut les voir sur aucune carte du monde. Ils constituent pourtant l'univers personnel de chacun : le quartier où l'on vit ; l'école ou l'université que l'on fréquente ; l'usine, la ferme

ou le bureau où l'on travaille. C'est là que chaque homme, chaque femme et chaque enfant aspire à l'équité dans la justice, à l'égalité des chances et à la même dignité sans discrimination. Si dans ces lieux les droits sont dénués de sens, ils n'en auront guère davantage ailleurs. »

Eleanor Roosevelt, diplomate, activiste humanitaire et militante des droits de l'homme

Lire la Déclaration universelle des droits de l'homme :



www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/

Trouvez des ressources en ligne sur l'éducation aux droits de l'homme et partagez-les avec vos enseignants ou utilisez-les dans un atelier que vous organisez avec vos amis.

Dites à votre professeur que vous souhaitez apprendre et discuter des questions relatives aux droits de l'homme dans votre école.

Formez un groupe de jeunes pour transmettre le contenu de la Déclaration universelle des droits de l'homme aux jeunes enfants dans les écoles, dans les associations de jeunes et au grand public.

Décorez un accès public, une passerelle, un jardin, un couloir scolaire avec des affiches et d'autres visuels illustrant les droits de l'homme contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Créez un prix des droits de l'homme pour honorer les héros/défenseurs nationaux des droits de l'homme.

Désignez un espace pour les droits de l'homme (panneau d'affichage, salle de réunion, jardin public, votre quartier, école, village) pour illustrer ou partager des expériences liées aux droits de l'homme.

Utilisez des festivals et des événements locaux (multiculturels, artistiques, cinématographiques, musicaux) pour promouvoir les droits de l'homme et l'éducation aux droits de l'homme.

Écrivez et publiez un article de blog ou de journal sur un thème ou un problème relatif aux droits de l'homme.

Fondez un club des droits de l'homme dans votre école ou votre communauté.

Lancez une pétition pour que l'éducation aux droits de l'homme soit enseignée dans les écoles et envoyez-la au ministère de l'éducation ou à l'autorité locale.

Si vous êtes témoin de violations et d'atteintes aux droits de l'homme dans votre école, votre milieu de travail ou votre communauté, contactez quelqu'un (enseignant ou responsable) ou une organisation (syndicat, ONG locale) pour obtenir de l'aide.

Commémorez la Journée des droits de l'homme (10 décembre), la Journée internationale de la femme (8 mars) ou une autre journée importante avec un événement spécial.

Organisez des concours d'art et d'écriture sur les droits de l'homme dans votre école.

Rejoignez une organisation locale ou communautaire pour travailler sur les questions relatives aux droits de l'homme.

Organisez des conférences, des débats, des cours, des dialogues, des séminaires sur les droits de l'homme.

APPRENDRE!

ORGANISER!

CRÉER!

CHACUN DE NOUS PEUT FAIRE LA DIFFÉRENCE.

